|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | CNECT – B - 2 |
| Numéro de poste Sysper: | 419904 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Katarzyna Szczuka  1er trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La DG CONNECT soutient la transformation numérique de notre économie et de notre société en concevant et mettant en œuvre les politiques nécessaires pour favoriser le marché intérieur et adapter l'Europe à l'ère numérique et renforcer l'autonomie technologique. La DG promeut également activement la collaboration transversale au sein de la DG et au sein de la Commission. La mise en œuvre des activités de la DG repose sur une intense coopération avec toutes les parties intéressées (entreprises, universités, organisations publiques, parties prenantes et citoyens).

Notre unité B.2 « Coordination de la décennie numérique » joue un rôle central de coordination en veillant à ce que la vision stratégique sur la transformation numérique telle que décrite dans le programme politique de la décennie numérique 2030 devienne une réalité. Notre unité fournit une analyse stratégique et de veille concernant tous les aspects de la politique numérique, en travaillant en étroite collaboration avec les États membres et les parties prenantes ; il s’agit notamment de mettre en œuvre le programme politique de la décennie numérique 2030 afin d'atteindre les objectifs fixés pour l'Union européenne dans le domaine de la connectivité, des compétences numériques, des affaires numériques. Nous avons également mis en place la structure de gouvernance du Programme, notamment le Digital Decade Board (groupe d'experts) et le Digital Decade Committee (comité de comitologie).

Nous sommes également responsables de la préparation du rapport annuel sur l'état de la décennie numérique, exposant la position de l'Europe dans la transformation numérique et proposant des recommandations aux États membres dans ce domaine politique. Dans le cadre du rapport, nous suivons les progrès au niveau de l'UE et dans les États membres et collectons des données via l'indice de l'économie et de la société numériques (DESI), ainsi que des informations relatives aux actions de politique numérique au niveau national.

De plus, sur la base de l'analyse DESI, nous coordonnons les aspects numériques de la Next Generation EU/the Recovery and Resilience Facility et du Semestre européen. Nous suivons les investissements numériques des États membres dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience et proposons des recommandations spécifiques à chaque pays liées au numérique. Nous sommes en contact permanent avec les autorités nationales et promouvons les meilleures pratiques parmi elles, ainsi qu'avec les principaux acteurs du numérique au niveau de l'UE et des États membres.

Nous sommes responsables de l'organisation de l'Assemblée numérique annuelle, qui est un événement européen clé permettant aux experts et aux parties prenantes du numérique de faire le point et de discuter de l'état d'avancement de la transformation numérique et des politiques numériques de l'UE.

Nous sommes une équipe enthousiaste et très engagée d'environ 20 collègues d'horizons différents. De plus, à la DG CONNECT, nous travaillons souvent au sein d’équipes de projet, rassemblant des collègues de différentes unités, afin de pouvoir approfondir les différents aspects de la politique numérique et de rassembler les connaissances au niveau de l'UE et des États membres.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Un poste passionnant d'analyste et de coordinateur national entièrement intégré dans l'équipe de l’unité qui vous permettra d'exercer une responsabilité importante ainsi qu' acquérir une large vision des politiques numériques et de la manière dont elles garantissent que les technologies et les innovations numériques profitent aux citoyens et aux entreprises de l'UE. En même temps, vous acquerrez une perspective approfondie sur les défis numériques les plus pressants pour les pays sélectionnés. En tant que responsable d'un ou de plusieurs États membres spécifiques, vous serez en contact régulier avec les autorités, les autorités de régulation, les acteurs du marché, les utilisateurs et les associations industrielles, et représenterez la Commission lors de missions d'enquête annuelles et de divers autres forums.

Vous participerez également activement aux travaux du cycle de la décennie numérique, y compris la préparation du rapport annuel sur l'état de la décennie numérique et le suivi avec les États membres, notamment la mise en œuvre des feuilles de route nationales. Sur la base de vos connaissances, vous proposerez des recommandations et une analyse concernant l'évaluation des plans de relance et de résilience, ainsi qu'aux parties numériques des rapports nationaux du Semestre européen, y compris des recommandations numériques spécifiques aux pays. Vous travaillerez avec des collègues de la DG CNECT et d'autres DG, notamment ECFIN et RECOVER, pour vous assurer que les États membres consacrent 20 % des fonds du RRF à la numérisation durable de leur économie et de leur société. Cela permettra également de contrôler une partie importante des mesures numériques actuellement mises en œuvre par les États membres. Vous contribuerez également aux analyses économiques et politiques horizontales qui sous-tendent les éléments numériques des recommandations par pays.

Nous offrons un environnement flexible et inspirant, favorable à la production d’un travail d’expert de qualité. Nous croyons pleinement à la nécessité de trouver un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée et nous appliquons des modalités de travail flexibles pour y parvenir.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Un collègue motivé et naturellement curieux, qui est également bien organisé et aime travailler en équipe et interagir. Notre candidat idéal est un analyste avec de bonnes compétences en communication et dans les domaines du numérique, capable de faire preuve de curiosité intellectuelle, de réflexion stratégique et de créativité. Une solide connaissance des politiques numériques européennes ainsi que la capacité à lier les développements technologiques, l'analyse du marché et des politiques et à faire passer des messages politiques sont des éléments importants.

Nous recherchons quelqu'un qui sache livrer des résultats dans les délais, avec le souci du détail et en tenant compte des besoins des destinataires. Le candidat doit démontrer un esprit d'équipe bien organisé, mais aussi capable de travailler individuellement. Une expérience préalable du travail dans le domaine des politiques du numérique, de l'analyse économique et/ou de l'analyse de pays serait un atout. Nous nous efforçons de répartir la charge de travail de manière à ce qu'elle soit gérable, mais un travail ponctuel sous pression et pour respecter des délais serrés ne peut être exclu.

Le poste requiert une très bonne maîtrise de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit ; toute autre langue officielle de la Commission (FR, DE) serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)